



Il est des réformes attendues, à n'en point douter, celle relative à la garde à vue l'était particulièrement. Moins d'un an après l'entrée en vigueur de la loi du 14 avril 2011, le temps est assurément celui des bilans.

Un bilan juridique tout d'abord, passant nécessairement par l'étude du contenu de la loi et sa confrontation aux exigences liées au respect des droits fondamentaux. Entre espoir et déception, les mécanismes de protection des droits et libertés viennent assurément modifier la pratique de la garde à vue, qu'il s'agisse des perspectives offertes par le contrôle de conventionnalité ou de la consécration de l'audition libre par le contrôle de constitutionnalité.

Un bilan pratique surtout, tant il s'agit de dépasser la lettre de la loi pour l'envisager dans son contexte. L'Institut de Sciences Pénales et de Criminologie se devait alors de réunir l'ensemble des praticiens concernés par cette réforme, avocats, magistrats et policiers, autour de tables rondes, afin de pouvoir confronter les différents points de vue et ainsi contribuer à une meilleure appréhension de la réforme et à une meilleure compréhension des professions.

BULLETIN D'INSCRIPTION

CYCLE DE FORMATION DE L'ISPEC

« La garde à vue : de la réforme à la pratique »

Samedi 17 mars 2012

Formation validée pour 8 heures au titre de la formation continue

Amphithéâtre DAVID
Faculté de Droit
3 avenue Robert Schuman
13100 Aix-en-Provence

NOM, PRENOM

QUALITE

ADRESSE

TELEPHONE

MAIL

Nombre de participants au colloque :

- * Tarif normal : 80 €
- * Tarif réduit (avocats inscrits depuis moins de 3 ans) : 40 €
- * Participation au déjeuner (facultative) : 20 €
- * Gratuit pour les étudiants

Validée dans le cadre de la formation continue des avocats

Chèque à l'ordre de : Agent comptable de l'Université

Bulletin à renvoyer par voie postale accompagné du règlement avant le 15/03/12 à :

Jean-Baptiste PERRIER
ISPEC, 2 avenue Henri Poncet
13090 AIX EN PROVENCE
04.42.64.63.81
formation@ispec-aix.fr